



## Constats produits d'amiante

### Comme toutes les maisons et/ou bâtiments construits avant 1980 peuvent contenir des produits contenant de l'amiante, doit-on s'en inquiéter ?

De fait, les produits contenant de l'amiante ne sont pas dangereux pour la santé en autant que les fibres ne puissent pas se transmettre dans l'air ambiant. L'amiante est habituellement scellé dans le produit en question et les possibilités de transmission dans l'air ambiant sont nulles à toute fin pratique dans les meilleures conditions. Or, cette situation peut changer avec le temps et devenir potentiellement dangereuse pour l'homme si le produit se dégrade ou encore si des rénovations sont effectuées sans prendre les précautions nécessaires.

Une fibre d'amiante de moins de 3 microns libérée dans l'air ambiant va y flotter pendant un temps pratiquement infini. Par conséquent, **des précautions doivent être prises absolument lors de travaux de rénovation pour éviter que de telles fibres dangereuses pour la santé soient libérées dans l'air ambiant.** Dans les grands bâtiments, les systèmes de ventilation peuvent disperser de telles fibres partout dans le bâtiment pour le contaminer entièrement en quelques heures. **De même, les matériaux contenant de l'amiante qui sont abîmés ou détériorés doivent absolument être remplacés selon des protocoles établis par EPA (USA).**

**Les inspecteurs doivent donc prévoir dans leur façon de faire une technologie visant à identifier la présence de matériaux pouvant effectivement contenir de l'amiante, inclure dans leur rapport la description du matériau en question, son état et faire les recommandations d'usage, le cas échéant.**

## Vermiculite

D'après les informations à notre disposition, environ une résidence sur cinq, soit 20 % des résidences qui possèdent une isolation à la vermiculite contiendrait effectivement de la Zonolite, le produit réputé dangereux pour la santé.

De fait, le produit commercialisé sous le nom de Zonolite, contiendrait une faible proportion de fibres d'amiante de type amphibole, soient des fibres d'amiante de très petite taille les plus dangereuses pour l'homme. Cependant, dans les vides sous toit, ces éléments ne sont pas en contact avec l'homme de façon permanente et elles sont de plus scellées dans la vermiculite. On peut cependant en retrouver dans les résidus ou dans la

poussière, il ne faut donc pas remanier ou bouger l'isolant afin de conserver les fibres bien enfouies dans le matériau.

Par contre, si le propriétaire envisage des modifications à l'entretoît ou encore un changement d'isolation, des précautions devront alors être prises pour ne pas mettre en suspension dans l'air les fibres d'amiante que pourraient contenir tout résidu et/ou la poussière.

**L'inspecteur devrait donc mentionner à tout acheteur la présence de vermiculite dans le vide sous toit avec les recommandations d'usage. Il faudrait aussi utiliser un masque lors de l'inspection préachat et mentionner au propriétaire ainsi qu'à l'acheteur d'utiliser cette pratique lors de toute visite dans le vide sous toit.**

**Si l'acheteur désire remplacer la vermiculite, il faudra utiliser les protocoles d'enlèvement pour produit pouvant contenir de l'amiante établis par EPA. L'inspecteur se doit de prévenir l'acheteur d'un tel risque associé en spécifiant tout de même que le matériau confiné au vide sous toit ne peut être dangereux pour les occupants de la maison à moins de mauvaises pratiques.**

## **Conclusion**

Les problèmes de santé reliés à l'amiante sont bien connus et de mauvaises statistiques récentes concernant des ouvriers de la construction ont amené les autorités à se pencher de nouveau sur le problème.

Je suis d'avis que tous les inspecteurs devraient identifier dans leur rapport la possibilité de présence de matériaux pouvant contenir de l'amiante. Il faut mentionner les risques associés à la proximité, à la manutention ou l'enlèvement de tels produits. Il existe des protocoles d'enlèvement spécifiques et certains entrepreneurs se sont spécialisés dans ce domaine. On devrait aussi porter des masques pour visiter les vides sous toit, surtout lorsqu'il y a de la vermiculite et surtout ne pas bouger ses éléments.

**Robert Wright B Sc A Génie**